

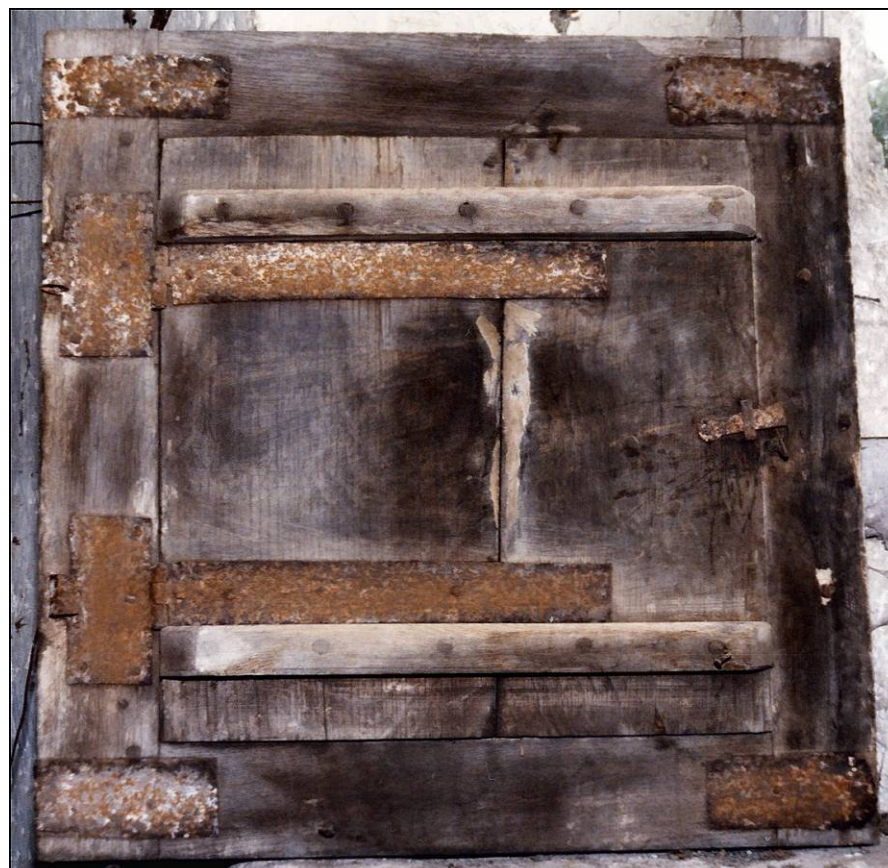
Région de BAUGÉ

(Maine-et-Loire)

Logis

Croisée et demi-croisée

Fin du XVe – début du XVIe siècle



Ce logis conserve deux importants vestiges de ses châssis de fenêtres d'origine. Bien que seuls les compartiments du haut d'une croisée et d'une demi-croisée soient préservés, il s'agit de témoins précieux qui montrent dans un même édifice une étape importante de leur évolution : le passage des volets à lames vers ceux à bâti assemblé.

La croisée A

Les vantaux vitrés sont constitués d'un bâti assemblé traditionnellement à tenons et mortaises dans lequel deux feuillures permettent de fixer un panneau de vitres à l'extérieur et d'insérer un volet affleuré à l'intérieur. Ce dernier est constitué d'ais (lames) minces en chêne raccordés à joint vif¹. Ces lames sont maintenues par deux barres à l'aide de chevilles préalablement fendues pour y introduire des coins les serrant. Bien évidemment, les ais sont débités sur quartier pour leur garantir une grande stabilité.

La rotation du volet comme du vantail vitré est assurée par deux pentures à charnière. Ce type de ferrure regroupant les deux articulations peut être utilisé dès lors que les ébrasements de la fenêtre sont en pierre tendre et permettent leur entaillage facile au droit des pentures dont l'emplacement est rigoureusement dicté par la position des traverses du volet². La fermeture du vantail comme du volet est assurée par des loquets sans platine. Assez curieusement, leur clenche, forgée dans un simple fer plat découpé, ne présente aucun système de préhension (fig. 1.7). Les angles du vantail vitré sont renforcés par des bandes de fer plat formant étriers. On leur attribue généralement un rôle de maintien des assemblages. Dans le cas présent, la finesse des bandes de fer et la position de leurs clous de fixation laissent quelque peu sceptique sur leur efficacité. Ces renforts avaient peut-être également pour objectif de protéger les éléments en bois d'un contact trop direct avec la fenêtre en pierre.

La demi-croisée B

Le vantail subsistant de cette demi-croisée est en tous points comparable aux précédents. Sa grande originalité provient de son volet. Ici, le traditionnel volet à lames est abandonné au profit d'un bâti à panneaux embrevés. Il suffit de regarder le plan n°2 pour mesurer le problème que pose cette façon de faire lorsque l'on souhaite conserver un volet au même nu que le vantail vitré pour utiliser les classiques pentures à charnière. L'étrangeté de la conception adoptée pourrait faire douter de son authenticité. Il est toutefois aisé de la démontrer par l'emplacement des gonds. D'une part, le vantail vitré n'est pas dégonnable (la sous-face du linteau ne le permet pas) et n'a pas pu être modifié, d'autre part, les pentures à charnière correspondent parfaitement à l'emplacement des traverses de ce type de volet (voir châssis précédents où les pentures sont décalées vers l'axe horizontal du volet pour mettre en place les barres chevillées). Le procédé est donc bien le fruit d'une réflexion pour adopter, et adapter, un volet à bâti en lieu et place d'un volet à ais minces. Dans les premières décennies du XVIe siècle, seront mises au point la technique de la feuillure périphérique et la serrurerie adaptée permettant un recouvrement des bâtis les uns sur les autres³. En attendant, le menuisier a choisi un bâti relativement mince, de l'ordre de 22 mm d'épaisseur, dont il a amaigri les rives pour les faire plus ou moins affleurer au vantail⁴. A défaut d'être rationnelle, cette technique qui n'est pas immédiatement perceptible satisfait parfaitement l'œil. Elle gêne toutefois le fonctionnement du pêne de la targette employée sur le vantail et a contraint le menuisier à entailler le volet. Comme sur les châssis de la croisée, le volet fermait par un loquet dont il ne subsiste que les traces de son emplacement. Les assemblages du vantail ne sont plus renforcés par des étriers mais par de simples platines posées en applique aux deux faces.

Typologie

Bien qu'il ne soit pas possible de restituer le dessin des vantaux inférieurs de ces fenêtres et donc d'en définir le type avec assurance, un vestige d'une paumelle⁵ retrouvé dans les décombres donne quelques indications et permet d'émettre deux hypothèses sur leur aspect primitif. D'une façon générale, les paumelles constituées d'une simple platine verticale et d'un nœud de gond servent à ferrer des volets à bâti ou des

vantaux vitrés renforcés par un panneautage. Dans ce dernier cas, la paumelle est située au pied du vantail et fixée sur le battant. L'utilisation de simples volets pour clore les compartiments inférieurs d'une croisée ne semble pas fréquente en Anjou, au contraire de la Bretagne. Le Centre de recherches sur les monuments historiques en a relevé un seul exemple au manoir du Plessis-Rougebec à Montigné-les-Rairies (Maine-et-Loire). A l'inverse, les vantaux vitrés réduits par un panneautage pour leur assurer suffisamment de rigidité sont relativement nombreux dans cette région. Assez logiquement, on peut donc penser que les compartiments des croisées de ce logis étaient vitrés.

Datation

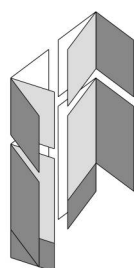
La fenêtre couronnée d'une accolade et sa mouluration, la persistance de volets à ais minces, le renforcement des assemblages par des ferrures, la serrurerie rudimentaire sans platine ainsi que l'adoption d'un volet à bâti suivant une technique balbutiante nous incitent à dater ces vestiges de la fin du XVe siècle, voire du début du suivant.

Situation



Typologie présumée

Type 4.MM.P.



Documents annexés

Planche n°1 : Croisée A
Planche n°2 : Demi-croisée B
Plan n°1 : Croisée A
Plan n°2 : Demi-croisée B

¹ En général, les joints sont réalisés par une feuillure et une contre-feuillure qui n'occasionnent pas de jour en cas de retrait des panneaux.

² Voir le logis de la région de Mayenne (étude n°53006) où les éléments de ferrage sont dissociés pour pouvoir être réglés séparément dans des ébrasements en pierre dure.

³ Voir croisée du deuxième quart du XVIe siècle dans un manoir de la région de Carentan (étude n°50003).

⁴ Le Centre de recherches sur les monuments historiques (Ministère de la Culture) a relevé quelques châssis dans l'ouest de la France où les volets à bâti affleurent le nu intérieur des vantaux, notamment à Angers (maison de la rue Saint-Laud), Poillé-sur-Vègre (château de Verdelles), Firfol (manoir Saint-Christophe), Noyal-sur-Vilaine (manoir de Bois Orcan) et Avoise (manoir de la Perrine de Cry). Dans tous ces exemples, les vantaux vitrés ont une épaisseur importante pour encaster les volets et dans plusieurs cas, ces derniers présentent une feuillure permettant de les insérer plus profondément jusqu'à leur faire approcher les panneaux de vitres. Pour plus de précisions sur les documents établis par le Centre de recherches sur les monuments historiques, consulter la base de données accessible sur internet à l'adresse suivante : <http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/fr/crmh/index.html>

⁵ Il s'agit d'une simple platine rectangulaire sur laquelle le nœud de gond a été cassé. Nous avons relevé des paumelles du même type sur une demi-croisée d'un logis de la région de Mayenne (étude n°53006).